

ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES OISEAUX DU BÂTI

Les hirondelles et martinets comptent parmi les oiseaux les plus populaires de nos régions. Chaque année, ils quittent l'Afrique et parcourent des milliers de kilomètres pour revenir se reproduire au même endroit. Strictement insectivores, ce sont de véritables alliés pour l'Homme.

Espèces protégées, elles sont pourtant victimes d'une chute importante de leurs populations. Vous pouvez agir pour les protéger et cohabiter avec elles !

Des espèces en danger

De nombreuses menaces liées à l'Homme pèsent sur les hirondelles et martinets entraînant le déclin de leurs populations.



Le dérèglement climatique de ces dernières années n'ont fait qu'accentuer leur déclin.



L'intensification de l'agriculture et l'utilisation massive de pesticides réduisent le nombre d'insectes et peuvent également les empoisonner.



Ils souffrent de la destruction de leurs nids ou de la fermeture d'accès aux sites de nidification lors de travaux de rénovation de bâtiments.

CE QUE DIT LA LOI :
PROTECTION
DES **HIRONDELLES**
ET **MARTINETS**

Toutes les espèces d'hirondelles et martinets sont protégées. L'enlèvement, la destruction des nids, couvées, poussins et adultes sont interdits et constituent un délit (150 000 € d'amende et 3 ans de prison - art L415-3 et suivants du Code de l'environnement).

Cartes d'identité



Hirondelle rustique



 19 à 22 cm –  16 à 22 g

 Insectes attrapés en vol

 Son nid en forme de coupole se trouve sur les plafonds ou contre une poutre à l'intérieur des bâtiments. Il est entièrement fabriqué à partir de boue et de petites brindilles.

 15 Présente d'avril à septembre

↘ **-25 %** des populations en 10 ans



Hirondelle de fenêtre



 13.5 à 15 cm –  15 à 21 g

 Insectes attrapés en vol

 On retrouve son nid à l'extérieur des bâtiments : sur les rebords de fenêtres, sous les gouttières, sous les toits. Le nid constitué de boue et de brindilles forme une coupe fermée uniquement accessible par un petit trou de la taille de l'oiseau.

 15 Présente d'avril à fin septembre

↘ **-23 %** des populations en 10 ans



Martinet noir



 16 à 17 cm –  38 à 50 g

 Insectes attrapés en vol

 Son nid est placé toujours très haut dans les fissures de murs et sous les bords de toit.

 15 Présent de fin avril à mi-août

↘ **-46 %** des populations en 10 ans

Comment les protéger sur le territoire de votre collectivité ?



1 Conserver les accès aux granges, caves ou vieux bâtiments pour les hirondelles et les anfractuosités sous les toits pour les martinets.

2 Si possible, disposer des bacs à boue humidifiée pour aider les hirondelles à construire leurs nids.



3 Poser des nids artificiels, spécifiques à chaque espèce. Il est possible de fabriquer nous-mêmes des nichoirs pour hirondelles à partir de matériaux biosourcés (copeaux de bois et chaux).

4 Ne pas utiliser de produits chimiques à proximité des sites de reproduction afin de garantir une ressource alimentaire suffisante et saine.



Contactez-nous pour leur venir en aide !

- Recensement et suivi des populations
- Accompagnement des entreprises et collectivités
- Conseils auprès des particuliers
- Sensibilisation auprès de tous les publics
- Fabrication de nichoirs au cours d'ateliers participatifs (enfants, familles, intergénérationnels...)



Des projets sont déjà menés à Amboise, Langeais, Bourgueil, Nazelles-Négron, Parçay-Meslay, etc.